



Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le **24 MARS 2026**
ID : 037-213700974-20260324-11_2026-AR

ARRETE N° 11-2026

Délégation de signature à un agent titulaire pour recevoir et signer les actes d'état civil

Madame le Maire de la Commune de Dolus-le-Sec,

Vu l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil,

Vu l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 60 et 61-3-1 du code civil,

Vu l'article 48 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité

Considérant que Mme BERROIR Catherine, fonctionnaire titulaire de la mairie de DOLUS-LE-SEC, exerce les fonctions de secrétaire de mairie et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature en matière d'état civil,

Arrête

Article 1

Madame Catherine BERROIR, fonctionnaire titulaire de la commune de Dolus-le-Sec est déléguée sous ma surveillance et sous ma responsabilité à l'effet de :

- recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus ;
- recevoir les demandes de changement de nom et de prénom ;
- recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS et dresser tous actes relatifs aux demandes ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Madame Catherine BERROIR, fonctionnaire municipal délégué qui devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 2

Madame Catherine BERROIR, fonctionnaire titulaire de la commune, déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus par le présent arrêté peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmis à : Monsieur le Sous-préfet de Loches, Madame la Procureure de la République et l'agent concerné.

Fait à Dolus-le-Sec, le 24 mars 2026

Madame le Maire,
Annie COURLIVANT

Réception en Préfecture le **24 MARS 2026**

Affiché en mairie le **24 MARS 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le **24 MARS 2026**

